

Kokopelli perd son procès pour diffamation

5 avril 2018

Poursuivi par Kokopelli pour diffamation, Daniel Vivas a finalement gagné son procès. Ce jardinier tarnais avait publié un billet de blog au vitriol dans lequel il commentait un ouvrage de témoignages très critique des conditions de travail au sein de l'association semencière.

Reporterre s'était fait l'écho de cette histoire en octobre dernier.

Suite à l'audience du 13 octobre, les juges ont finalement débouté Kokopelli de toutes ses demandes et l'ont condamné à payer 3.000 euros de participation aux frais de justice. Ils ont reconnu la bonne foi et le sérieux des affirmations de l'article qui s'appuient sur le livre *Nous n'irons plus pointer chez Gaïa*, où quatre anciens salariés de l'association racontent comment ils ont été « exploités ».

Le 26 mars était la date limite pour faire appel.

- **Source** : courriel à *Reporterre*.

Lire aussi : [Graines de zizanie à Kokopelli : le semencier contesté poursuit un blogueur](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Kokopelli-perd-son-proces-pour-diffamation>